

**COLLEGE JEAN ZAY**  
**Rue Robert Schuman**  
**B.P. 381**  
**62335 LENS Cedex**  
**Tél.: 03 21 28 29 63**  
**Fax : 03.21.43.86.61**

**ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**NOTICE EXPLICATIVE CONCERNANT LE VOTE**

L'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration aura lieu le

**De 8h00 à 14h00 le Vendredi 13 octobre 2017  
au collège en salle des parents**

Vous trouverez, ci-joint les bulletins de vote et les professions de foi éventuelles des candidats.

Chaque parent est électeur, sous réserve pour les parents d'enfant mineur de ne s'être pas vu retirer l'autorité parentale. Il ne vote qu'une fois, quel que soit le nombre d'enfants fréquentant l'établissement.

Le vote peut être effectué soit sur place en se rendant au bureau de vote aux dates et heure indiquées ci-dessus, soit par correspondance.

**Dans le contexte sécuritaire actuel, nous vous demandons de  
Privilégier le vote par correspondance**

**VOTE PAR CORRESPONDANCE**

1. Glisser un bulletin de vote ne comportant ni rature, ni surcharge, dans la première enveloppe **BLEUE** sans inscription ou marque d'identification.
2. Cacheter cette enveloppe.
3. La glisser dans la deuxième enveloppe **MARRON**, cacheter. Sur cette seconde enveloppe, écrivez :

**au recto : le nom de l'établissement la mention « élection des représentants des  
parents d'élèves au conseil d'administration de l'établissement »  
au verso : votre nom, votre prénom, votre adresse, votre signature.**

Toute enveloppe ne portant pas ces mentions ne sera pas prise en compte.

Remettre le pli au chef d'établissement (vous-même ou par l'intermédiaire de votre enfant) ou faites-le acheminer par la poste, si vous disposez d'un délai suffisant (dans ce cas, ne pas oublier d'affranchir)

**LES PLIS PARVENUS OU REMIS APRES LA CLOTURE DU SCRUTIN NE  
SERONT PAS PRIS EN COMPTE**